

OPÉRATION DE BROYAGE DES VÉGÉTAUX

Votre commune accueillera prochainement un kiosque à broyat.
C'est une zone éphémère dédiée à entreposer vos déchets verts,
afin qu'ils soient broyés sur place.



PROGRAMME DE L'OPÉRATION :

• **Du 10 avril au 19 avril :**

Dépôt de vos déchets verts autorisés dans la zone délimitée.

• **Du 20 avril au 23 avril :**

Broyage des végétaux par nos soins.

• **À partir du 24 avril :**

Servez-vous ! Le broyat sera laissé à votre disposition gratuitement.

QUELS TYPES DE VÉGÉTAUX PEUVENT ÊTRE DÉPOSÉS ?



Nous acceptons :

- les branchages
- les tailles de haies (avec ou sans feuilles) **d'un diamètre inférieur à 20 cm**



Nous refusons :

- les tontes de pelouses
- les feuilles seules
- les planches, souches, canisses
- les palmiers, les bambous
- les branchages **d'un diamètre supérieur à 20 cm**

**POUR TOUTE QUESTION, VOUS POUVEZ CONTACTER NOS
AMBASSADEURS DU TRI AU : 07 85 60 56 74.**